



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lignes et matériel roulant

Question écrite n° 77235

Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord alerte M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'état du réseau ferroviaire français. Ce dernier a beaucoup vieilli et nécessite d'énormes travaux ainsi que des investissements conséquents. Actuellement ce sont les usagers qui en subissent le plus de préjudices : augmentation des tarifs, retard des trains et particulièrement des lignes à grande et très grande vitesse. Aussi, elle lui demande de lui indiquer quelles mesures il envisage de prendre afin de remédier aux divers inconvénients du vieillissement du réseau ferroviaire de notre pays.

Texte de la réponse

À la suite de la publication, en 2005, de l'audit Rivier sur l'état du réseau ferré national, le Gouvernement a lancé un plan de rénovation du réseau, qui porte de 900 MEUR en 2005 à près de 1,7 MdEUR en 2010 les investissements annuels de régénération, soit, pour la période 2006-2010, un supplément de 1,8 MdEUR. Le contrat de performance entre l'État et Réseau ferré de France, signé le 3 novembre 2008, prévoit de porter cet effort annuel à 2,1 MdEUR en 2015, rejoignant les préconisations du Grenelle de l'environnement. Compte tenu de l'importance des besoins du réseau, le Gouvernement a fait le choix d'orienter en priorité les investissements vers les lignes les plus circulées et le réseau principal. Ce réseau principal accueille 90 % des circulations (et 75 % des TER), qui bénéficieront donc directement d'une infrastructure renouvelée. Les suppléments de renouvellement concerneront toutes les composantes de l'infrastructure ferroviaire, notamment les voies, les appareils de voie et les caténaires. Par ailleurs, de nombreuses régions ont souhaité accélérer la rénovation sur le réseau secondaire, engageant une démarche de partenariat avec l'État et RFF dans le cadre des contrats de projets État-région (CPER) et de quelques « plans rails » régionaux (Midi-Pyrénées, Limousin, Auvergne). Ainsi, sur un total de 7,3 MdEUR consacrés à la rénovation du réseau sur la période 2008-2012, 1,1 MdEUR seront spécifiquement destinés aux « petites lignes », parcourues à près de 80 % par les TER. Enfin, le plan de relance de l'économie a permis d'accélérer le volet rénovation des CPER, en engageant 90 MEUR supplémentaires en 2009.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77235

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4445

Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10644